

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2022**

Date de convocation :
24/05/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents :
-16 au point n°1
-17 à partir du point n°2

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY (en visioconférence), Yann DUBOSC (en visioconférence), Christian ROBACHE (en visioconférence), Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET (à partir du point n°2), Jacques AUGUSTIN (en visioconférence), Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Laurent DIREZ, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Patrick MAILLARD à Patrick GUICHARD, Arnaud BRUNET à Laurent DIREZ (pour le point n°1), Martine DAGUERRE à Jean-Paul MICHEL, Christine GIBERT à Patrick GUICHARD, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2022

Le compte-rendu du bureau du 9 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

02 – POINT D'INFORMATION : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – PRESENTATION DE L'ETUDE ET DU PROGRAMME D'ACTION

Un point d'information est fait concernant le Projet Alimentaire Territorial.

03 – POINT D'INFORMATION : BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT (CAC40)

Un point d'information est fait sur le bilan de la première année des Conseillers et Ambassadeurs du Climat (CAC40).

04 - ACQUISITION DES PARCELLES SUPPORT DES BASSINS NORD SUD ET EST DE LA ZAC DU CHENE SAINT FIACRE A CHANTELOUP EN BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à acquérir les parcelles B 782, B 1009, B 1010, B 1011, B 1012, B1013, B 1014, B 1015, YA 376 et B 1006 situées à Chanteloup en Brie pour un montant global de 1 000 001 € (un million et un euros) répartis en 4 paiements et de signer tous les documents afférents

05 - DECISION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR LE BAILLEUR 3F SEINE ET MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 61 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 490 ROUTE DE LA BROUSSE A FERRIERES EN BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération n°2020/110 en date du 7 décembre 2020 relative aux délégations de compétences au Président et au bureau Communautaire ;

Vu le contrat de prêt N° 132 539 en annexe signé entre SA HLM 3F Seine et Marne, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCORDE** sa garantie d'emprunt en procédure simplifiée, pour l'opération susmentionnée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 8 463 300.00 € (huit millions quatre-cent-soixante-trois mille trois-cents euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 132 539, constitué de 8 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2019	-	-	PLSDD 2019
Identifiant de la Ligne du Prêt	5478210	5478206	5478207	5478204
Montant de la Ligne du Prêt	659 000 €	1 748 000 €	656 600 €	977 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,53 %	- 0,2 %	0,44 %	0,53 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,53 %	- 0,2 %	0,44 %	0,53 %
Taux d'intérêt²	1,53 %	0,8 %	1,44 %	1,53 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire

Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	- 1 %	- 1 %	- 1 %	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2019	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5478205	5478208	5478209	
Montant de la Ligne du Prêt	429 000 €	2 556 000 €	888 700 €	
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
TEG de la Ligne du Prêt	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	0,44 %	0,53 %	0,44 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de	Paiement en fin de	Paiement en fin de	
Phase d'amortissement				
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,44 %	0,53 %	0,44 %	
Taux d'intérêt²	1,44 %	1,53 %	1,44 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	Échéance prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité de l'échéance	- 1 %	- 1 %	- 1 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 tranche 2019			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5478211			

Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	549 000 €			
Commission d'instruction	320 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	0,52 %			
TEG de la Ligne du Prêt	0,52 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			
Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 tranche 2019			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5478211			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	549 000 €			
Commission d'instruction	320 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	0,52 %			
TEG de la Ligne du Prêt	0,52 %			
Phase d'amortissement 2				
Durée	20 ans			
Index¹	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt²	1,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			

Base de calcul des intérêts	30 / 360			
-----------------------------	----------	--	--	--

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

06 - GARANTIE D'EMPRUNT DE 80% DU PRET CONTRACTE PAR LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC CŒUR DE VILLAGE DE COLLEGIEN

Considérant qu'en l'absence de quorum lors du Bureau Communautaire du 9 mai 2022, il convient de présenter à nouveau ce point,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (15 membres du Bureau se sont déportés),

- ❖ **ACCORDE** sa caution à hauteur de 80% à la SPLA MGA au titre de l'emprunt de 3 800 000€ (trois millions huit cent mille d'euros) auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, soit un capital de 3 040 000€ (trois millions quarante mille euros) pour une durée de 48 mois au taux variable indexé sur eur3M + marge de 0,58% pour l'opération de portage foncier dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Cœur de Village située à Collégien.
- ❖ **S'ENGAGE** au cas où la SPLA MGA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande du Crédit Agricole de Brie Picardie par lettre missive.
- ❖ **AUTORISE** le Président de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.
- ❖ **PRECISE** que cette garantie d'emprunt figurera dans les annexes des documents budgétaires de la communauté d'agglomération.

07 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - COTEAUX DE LA BROSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association « Les Coteaux de la Brosse » ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 4 500 euros pour l'année 2022.

08 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES POUR LE FORUM DE L'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à la commune de Bussy Saint Georges pour le Forum de l'Emploi ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2022.

09 – POINT D'INFORMATION : ARMEMENT DE LA BRIGADE RURALE

Un point d'information est fait sur l'armement de la Brigade Rurale.

10 – POINT DE DISCUSSION : EVOLUTION DES STATUTS : AJOUT DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts et notamment l'ajout du « sport de haut niveau ».

11 – POINT DE DISCUSSION : EVOLUTION DES STATUTS : CONDUITE D'ETUDE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUE CONTRACTUELLE AVEC LES PARTENAIRES (CAF, POLE EMPLOI, ETC...), PARTICIPATION FINANCIERE AUX MISSIONS LOCALES ET REALISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts.

12 – POINT DE DISCUSSION : GESTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES COMMUNES DE BAILLY ROMAINVILLIERS, MAGNY LE HONGRE ET COUPVRAY

Un point de discussion est fait sur l'évolution des statuts et notamment l'ajout du « sport de haut niveau ».

13 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **RECOURS** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Systèmes d'informations	1	MASTER 2	1 an

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
 - Madame la Trésorière de Chelles

14 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **RECOURS** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2022-2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Environnement	1	MASTER	2 ans

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
 - Madame la Trésorière de Chelles

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45.